REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2020

Rapport n° 20-05-02

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ACTED DANS LE CADRE DE L'AIDE HUMANITAIRE SUITE AUX EXPLOSIONS AU PORT DE BEYROUTH LE 4 AOÛT 2020

Le 4 août 2020, une explosion a secoué la ville de Beyrouth, faisant près de 6 000 blessés et 180 morts. Au moins 300 000 personnes ont perdu leur habitat et, selon les estimations de l'association ACTED, 150 000 personnes auraient besoin d'une aide humanitaire, alors que les services de santé et les services publics luttent pour répondre à l'ampleur de la catastrophe.

A la suite de ces évènements tragiques, la commune de Saint-Leu-La-Forêt, dans un esprit de solidarité envers le peuple libanais, souhaite accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros à l'association ACTED.

Pour mémoire, ACTED est une association française loi 1901 gérée par un conseil d'administration et son bureau, avec le soutien d'une équipe exécutive basée au siège à Paris et de 6000 salariés mobilisés dans 37 pays d'intervention à travers le monde. Elle est présente au Liban depuis 2006, avec un bureau de coordination dans la capitale Beyrouth et une base opérationnelle dans l'Akkar. Elle met en place des projets de réhabilitation des infrastructures et des territoires et soutient la société civile et les microentreprises dans le secteur de la santé, de l'éducation ou de l'environnement.

La commission Finances/contrôle de gestion, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2020

Délibération n° 20-05-02

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ACTED DANS LE CADRE DE L'AIDE HUMANITAIRE SUITE AUX EXPLOSIONS AU PORT DE BEYROUTH LE 4 AOÛT 2020

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-04 du 10 juillet 2020 adoptant le budget primitif 2020,

Considérant que, lorsque l'urgence le justifie, les collectivités territoriales peuvent financer des actions à caractère humanitaire à l'étranger,

Considérant l'explosion du 4 août 2020 qui a secoué la ville de Beyrouth faisant près de 6 000 blessés et 180 morts,

Considérant que, suite à cette explosion, au moins 150 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire,

Considérant l'action de l'association ACTED pour venir en aide à ces sinistrés,

Considérant que la commune de Saint-Leu-la-Forêt souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur du Liban par le biais de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACTED, Vu l'avis favorable de la commission Finances/contrôle de gestion réunie le 17 septembre 2020,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1:

d'attribuer à l'association ACTED une subvention exceptionnelle d'un montant de

700 euros pour venir en aide au peuple libanais.

Article 2:

d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au

budget 2020 de la ville.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val d'Oise le qu'elle a été notifiée aux intéressés le et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET